

# Cadeau de Bienvenue & Client Complet

## Quels sont vos avantages avec l'Action Cadeau de Bienvenue et l'Action Client Complet ?

- Des **produits adaptés** à vos besoins avec une gestion de sinistres de premier ordre.
- Vous profitez de **belles réductions** sur vos assurances en Incendie, en Auto, Top Vélo, Providis Protection Juridique Globale, Top Accidents et Travel & Assistance (la Top Mobility & Travel Assist, la Top Travel Assist ou la Top TravelStop).
- En regroupant vos contrats dans un **dossier Familis**, vous bénéficiez d'avantages supplémentaires.

## Qu'est-ce qu'un dossier Familis ?

Le dossier Familis est le dossier dans lequel vous pouvez regrouper des contrats de domaines différents (parmi Auto et le produit Top Vélo, Incendie, Responsabilité Civile, Accidents, Travel & Assistance et Protection Juridique Globale), et ainsi bénéficier de bonnes couvertures et de nombreux avantages.

## Vous souhaitez en savoir plus sur l'Action Cadeau de Bienvenue, l'Action Client Complet et/ou les produits d'assurance d'AG ?

Contactez votre intermédiaire d'assurances pour plus d'informations sur les conditions d'octroi de ces avantages.



Votre courtier

Les assurances Auto (RC Auto, Top Omnium, Top Occasium, Omninature (&Glass)), Top Vélo, Top Habitation, Top Accidents, RC Vie Privée, Providis Protection Juridique Globale, Top Mobility & Travel Assist, Top Travel Assist et Top Travelstop d'AG sont des contrats d'une durée d'1 an, renouvelés tacitement pour la même période, sauf si vous vous y opposez au moins 2 mois avant la date d'échéance du contrat ou si AG s'y oppose au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat. Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG, entreprise belge d'assurance. Vous êtes invité(e) à prendre connaissance des documents d'information normalisés sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur [www.ag.be](http://www.ag.be). Toutes ces informations (pré)contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont également gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurance. Pour toutes vos questions et problèmes, adressez-vous en premier lieu à votre intermédiaire d'assurances. Les plaintes peuvent également être introduites auprès du Service de Gestion des Plaintes d'AG, (Boulevard Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, tél.: 02 664 02 00, e-mail: [customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be)). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à L'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél.: 02 547 58 71 - [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)).

AG Insurance (en abrégé AG) SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be) - [info@aginsurance.be](mailto:info@aginsurance.be)  
IBAN: BE13 2100 0007 6339 - BIC: GEBABEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0404/494/849 - Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles  
Editeur Responsable: Frédéric Van Dieren

0079-2466246F-27122024



Supporter de votre vie

AG

## ACTIONS

# Cadeau de Bienvenue & Client Complet

Profitez de nombreux avantages !

Valables jusqu'au 30/06/2025 inclus.

PARTICULIER

# ACTIONS

## Cadeau de Bienvenue<sup>1</sup>

C'est votre première expérience chez AG ?  
Un nouveau contrat avec AG ? Profitez de l'Action Cadeau de Bienvenue avec une **réduction** sur la première prime annuelle du contrat.

Retrouvez les assurances concernées sous le volet « Vos réductions ».

## Client Complet

Vous avez déjà des contrats chez AG ?  
Nous vous récompensons pour votre fidélité avec l'Action Client Complet !

### Qu'est-ce qu'un « Client Complet » ?

Il s'agit d'un client avec plusieurs assurances chez AG, toutes groupées dans un seul et même dossier Familis. Le plus souvent, il inclut la RC Familiale, les assurances habitation et auto, ... Mais ce n'est pas tout ! Une multitude de combinaisons de produits est possible, toujours selon vos besoins.

Les avantages de l'Action Client Complet s'appliquent **déjà à partir de 2 contrats**, à savoir dès que vous regroupez une **Top Habitation AVEC** l'une des assurances ci-dessous :

- RC Familiale
- Auto
- Top Vélo
- Providis Protection Juridique Globale
- Top Accidents
- Travel & Assistance [la Top Mobility & Travel Assist, la Top Travel Assist ou la Top TravelStop]

**dans un dossier Familis.**

# VOS RÉDUCTIONS

**Action Cadeau de Bienvenue :** souscrivez un nouveau contrat et bénéficiez d'une réduction pendant un an

### Sur une des assurances ci-dessous :

- Top Habitation
- Providis Protection Juridique Globale
- Top Accidents
- un produit en Travel & Assistance
- Auto<sup>2</sup>
- Top Vélo

**-10 %**

**Action Client Complet :** regroupez vos contrats AG et bénéficiez d'une réduction sur la durée d'un nouveau contrat<sup>3</sup>

### À partir de 2 contrats

Combinez **une des assurances ci-dessous avec un contrat Top Habitation dans un dossier Familis**, et recevez une remise de 10 % sur la durée de votre nouvelle Top Habitation :

- Providis Protection Juridique Globale
- Auto<sup>2</sup>
- Top Vélo
- Top Accidents
- un produit en Travel & Assistance
- RC Familiale<sup>3</sup>

+

**Top Habitation**

**-10 %**

### À partir de 3 contrats

Combinez la **Top Habitation avec au moins 2 contrats ci-dessous dans un dossier Familis**, et recevez une remise de 10 % sur la durée de chaque nouveau contrat :

**Top Habitation**

+

- Providis Protection Juridique Globale
- Auto<sup>2</sup> / Top Vélo
- Top Accidents
- un produit en Travel & Assistance
- RC Familiale<sup>3</sup>

**-10 %**

<sup>2</sup> Une assurance Auto :  
- avec au minimum la garantie OmniNature  
- vous répondez aux conditions « Bon Conducteur »  
Pour répondre aux critères « Bon Conducteur » d'AG, vous devez avoir un BM -2 à 8 ; avec au maximum 1 accident en tort sur les 5 dernières années ; être âgé d'au moins 26 ans.

<sup>3</sup> La RC Familiale peut faire partie des 3 contrats, mais ne bénéficie pas de la réduction de 10 %.

<sup>1</sup> Cette action n'est pas cumulable avec l'Action Client Complet.